

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501400000000-DE



DELIBERATION N°2025-014

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 22 mai 2025 s'est réuni le **lundi 30 juin 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, M. ROUTIER Nicolas,

POUVOIR

M. ISABELLE Gilles donne pouvoir à Mme LANDELLE Christine

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. JAMIN Loïc

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. COURCHANT Albert, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501400000000-DE



DELIBERATION N°2025-014

OBJET : ORGANIGRAMME DE COLLECTEA

Vu le code général du code des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 DU 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 DU 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 33 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social technique en date du 10 juin 2025 ;

Considérant qu'il convient de modifier l'organigramme afin de l'adapter aux besoins de la collectivité

Les modifications sont expliquées ci-dessous par la Vice-présidente :

- Partie technique

Pour une plus grande efficacité hiérarchique dans l'attribution des tâches du quotidien la cellule de soutien technique (composée des assistants d'exploitation et lavage des bennes) et les agents de maintenance (dénommés assistants techniques des usagers) sont rattachés au responsable des collectes.

Un poste de chargé de prévention et secrétariat technique est rattaché au responsable du pôle technique (préalablement chargé de gestion des déchets et études) qui lui-même voit l'intitulé de son poste évoluer pour le positionner comme responsable hiérarchique de pôle technique, ce qu'il assume déjà dans les faits en grande partie.

- Partie administrative

Le gestionnaire technique et audit (ex-coordonnateur des apport volontaire) est rattaché au responsable des affaires générales. Son rôle évolue vers un élargissement du contrôle terrain de la fiabilité des informations contenues dans nos logiciels des usagers et des contenants qui permettent la prise en compte de la part variable de notre future tarification incitative.

Par ailleurs, nous envisageons la création d'un poste spécifique de gestionnaire des usagers et redevance spéciale pour tenir compte de la masse de travail inévitable que conduit la gestion des professionnels au travers de cette redevance. Nous devons revoir les seuils de production qui conduisent à être catégorisé comme professionnel soumis à la redevance spéciale. Nous estimons qu'il devrait y en avoir jusqu'à 800 selon le seuil qui sera établi.

Après avoir entendu l'exposé du Président et délibéré :

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'adopter le nouvel organigramme du syndicat à compter du 01/07/2025 comme joint en annexe

ARTICLE 2 : de donner pouvoir au Président pour signer tous les actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



Sylvie LE BUGLE
Secrétaire de séance